

Préavis municipal no 1160/2010

**Concernant :**

- L'aménagement d'un cheminement piétonnier entre Savuit et Lutry
- Correction du débouché du chemin de Plantaz sur la route de Savuit
- Correction de l'assiette du carrefour à l'intersection des routes Ancienne-Ciblerie, Crochet et Sermotier
- Le réaménagement de la route de Crochet et de la route de Sermotier
- La réfection des routes de Savuit et de Crochet

Au Conseil communal de Lutry,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

## 1. Préambule

Les routes de Crochet et de Savuit sont des routes collectrices et supportent une charge globale d'environ 3'600 véhicules par jour. Elles sont dépourvues de cheminement piétonnier sécurisé et ouvertes aux deux sens de circulation. Le présent préavis a pour but de proposer des améliorations tant sur le plan de la circulation des piétons que des automobiles dans la poche formée par ces artères. En cela, il répond à divers vœux et interpellations exprimés par des conseillers communaux ainsi qu'à des remarques émanant de citoyens.

Une première réflexion a été menée lors de la réalisation du Centre commercial des Moulins. Sur la base des études conduites à ce moment-là, une série de mesures a été prise, consistant notamment en l'instauration d'un sens unique au Voisinand et la fermeture du tunnel sous la voie CFF au bas de la route de Crochet. Celles-ci se sont avérées positives.

Consciente que la mise en exploitation du Centre commercial engendrerait à terme des modifications des comportements des piétons et des automobilistes, la Municipalité a souhaité décider des mesures complémentaires sur la base d'observations et de nouveaux relevés. Ainsi, un complément d'études relatif au cheminement piétonnier et au sens des circulations a été établi en 2008-2009. Profitant de divers chantiers dans le secteur concerné, plusieurs variantes de sens de circulation ont été testées. C'est sur la base des résultats de cette étude et des observations faites sur le terrain que la Municipalité vous fait les propositions qui figurent dans le présent préavis.



Deux objectifs principaux ont guidé la réflexion des services communaux, soit l'inscription d'un cheminement piétonnier sécurisé entre le Bourg et Savuit et la résolution des difficultés de circulation sur la route de Savuit.

Cette route est bordée par des murs de vignes et des propriétés bâties. Elle est très étroite et les voitures y croisent difficilement. L'augmentation du trafic entre le Nord et le Sud de la commune entraîne sur cette chaussée une dangerosité accrue et des situations extrêmement délicates.

La seule solution pour y remédier est d'instaurer un sens unique de circulation; ainsi, un espace suffisant sera libéré pour inscrire un trottoir de 1.50 mètre de large, tout en laissant aux endroits les plus étroits un minimum de 3.10 mètres de chaussée, espace qui correspond aux normes VSS actuellement en vigueur, autrement dit offrant un espace suffisant pour un véhicule lourd.

Il apparaît d'autant plus opportun d'implanter le trottoir sur la route de Savuit que les vérifications menées sur place ont révélé qu'un plus grand nombre de piétons emprunte cet itinéraire qui dessert d'ailleurs directement la Gare.

Par ailleurs, l'inscription d'un tel trottoir sur la route de Crochet réduirait la chaussée au point de ne plus pouvoir circuler sur cette artère dans les deux sens. La Municipalité souhaite maintenir un double sens de circulation sur celle-ci pour des raisons qui seront exposées plus loin dans le présent préavis. De plus, à l'approche du village de Savuit, la route est si étroite qu'un trottoir de 1.50 mètre ne pourrait y trouver place.

La Municipalité a consulté à deux reprises la commission consultative des routes. Dans sa première séance, celle-ci a émis deux vœux :

- sécuriser la sortie piétonnière du chemin de Plantaz sur le bas de la route de Savuit ;
- améliorer le carrefour à l'intersection des routes de Sermotier – Crochet - Ancienne-Ciblerie.

Lors de la 2<sup>ème</sup> séance, la Municipalité a présenté à la commission le projet tel qu'il est soumis au conseil communal. Celle-ci a préavisé favorablement à ces propositions.

## 2. Descriptif des travaux

### 2.1. Trottoir sur le tronçon supérieur de la route de Savuit

Ce trottoir s'inscrit naturellement sur le côté Est de la chaussée, prolongeant ainsi le cheminement piétonnier en sortant du hameau de Savuit. De surcroît, les sorties de propriétés privées, plus nombreuses sur ce côté, seront ainsi sécurisées.

A l'intersection des routes Savuit – Sermotier, deux passages pour piétons seront balisés, l'un permettant de rejoindre le trottoir Nord de la route de Sermotier, le second assurant la traversée de cette dernière artère en direction de la gare (voir plan ci-contre).

Le coût de cette réalisation est estimé à **fr. 200'000.--**.

### 2.2. Franchissement de la ligne CFF du Simplon

La solution préconisée pour le passage du pont a été trouvée en collaboration avec les CFF qui exploitent le domaine privé de la Confédération.

Plusieurs variantes ont été étudiées :

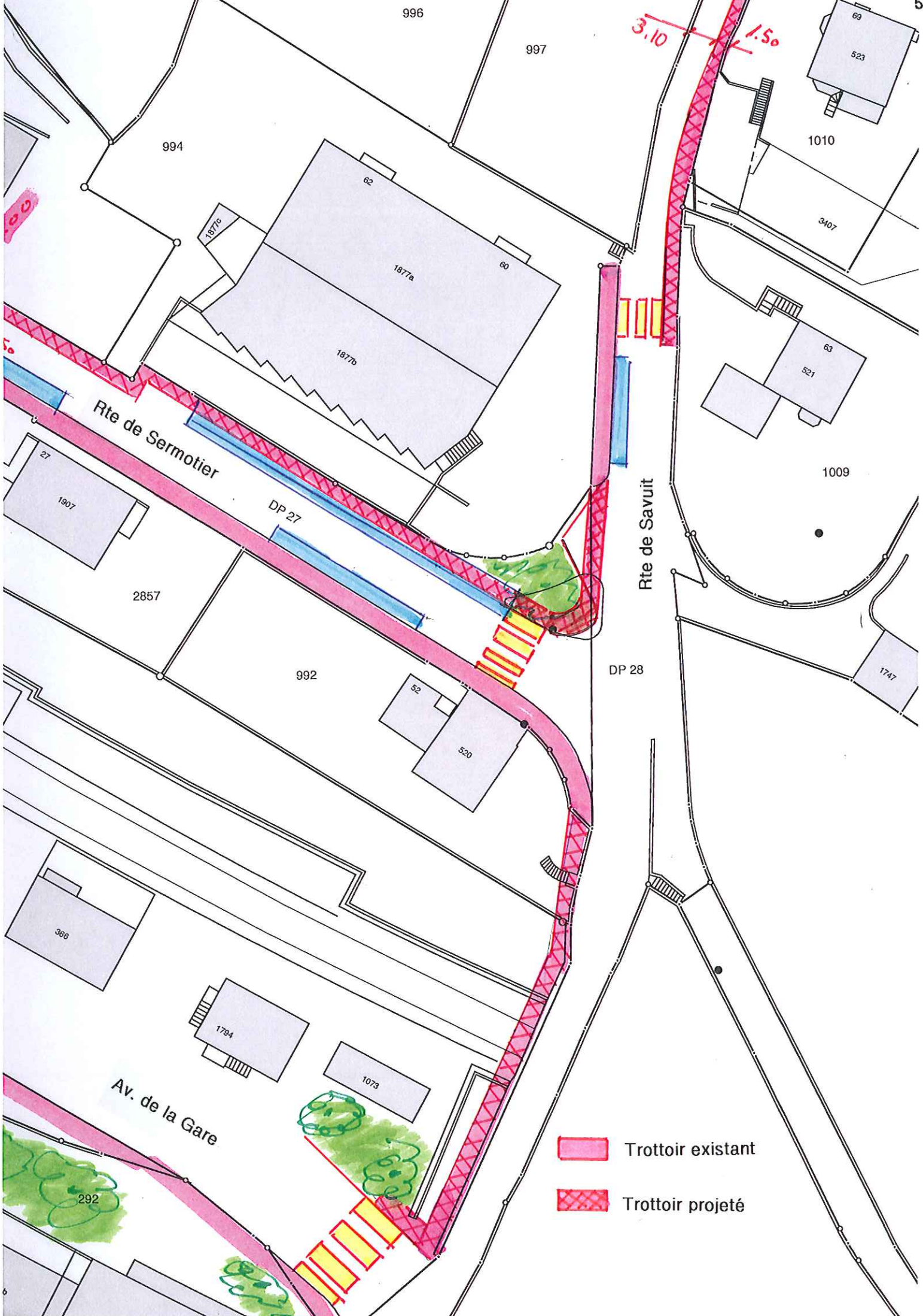
- Une variante passerelle enjambant le domaine CFF a été étudiée. Celle-ci n'a pas obtenu l'aval de tous les services des CFF concernés, car elle va entrer en conflit avec un futur projet de réaménagement de la gare.
- Un cheminement d'une largeur de 1.50 mètre, surélevé, en bordure Est de la parcelle viticole de la commune de Corcelles-près-Payerne, a également été envisagé. Cependant, au vu du profil en long développé, des cages d'escaliers devront obligatoirement être prévues à ses extrémités.

Finalement, le choix s'est porté sur la variante suivante :

Ce projet consiste à réaliser un porte-à-faux sur le portail du tunnel de Bertholod de manière à pouvoir y inscrire un trottoir d'une largeur de 1.50 mètre (plan).

Cette variante prévoit également un radier en béton pour y fixer le trottoir en porte-à-faux. A ses extrémités, prendront place deux culées en béton armé fondées sur des pieux afin de reporter la charge de part et d'autre au pied du tunnel de Bertholod.

Nous précisons encore que le déplacement du mur de soutènement de la vigne pour y inscrire un trottoir sur l'espace gagné a été envisagé. Cependant, cette technique pose autant de difficultés que la solution retenue dans la mesure où l'on est encore sur l'ouvrage CFF. De plus, le dénivelé entre le chemin de Bertholod et l'avenue de la Gare nous contraindrait également à prévoir des escaliers.



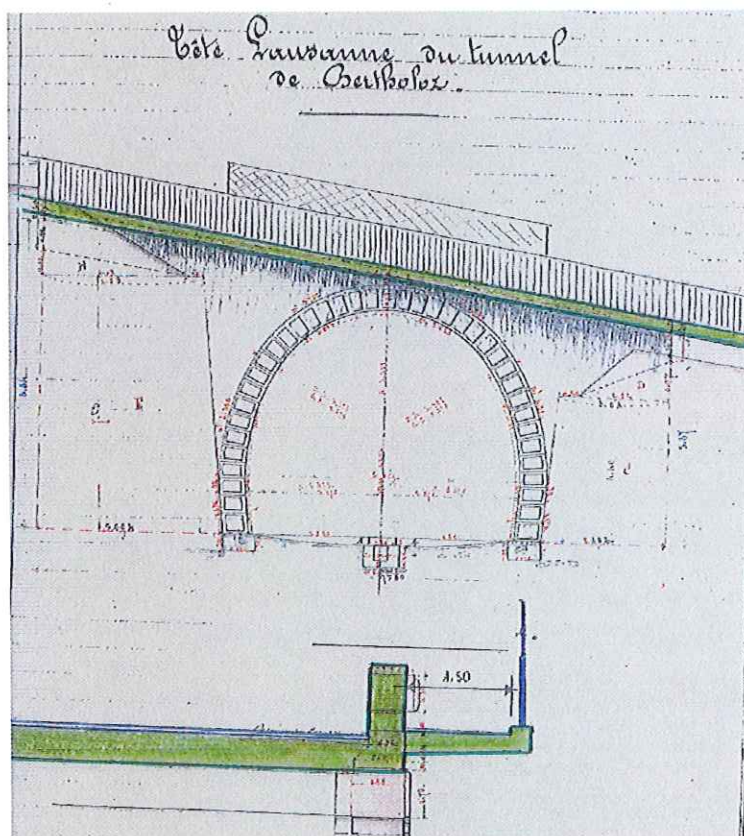
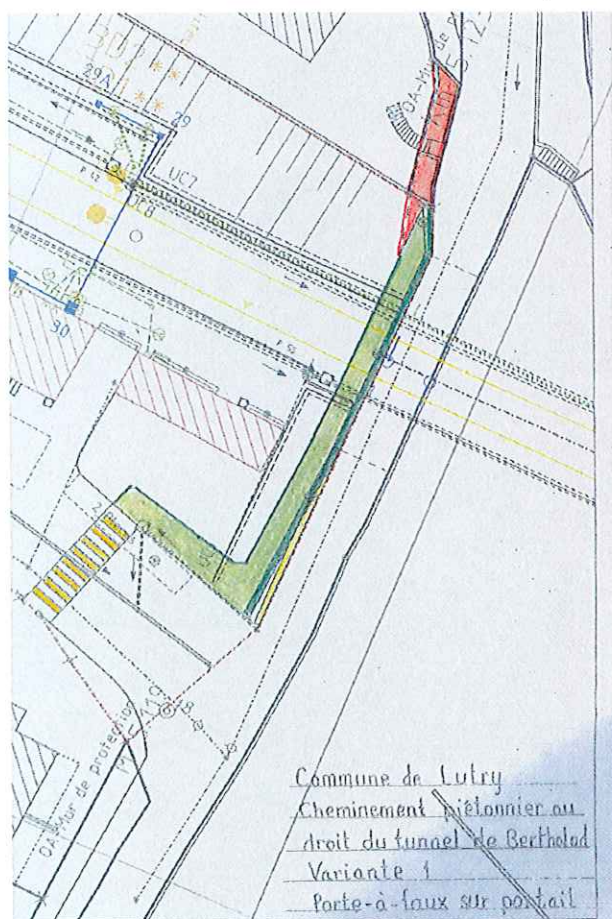
-  Trottoir existant
-  Trottoir projeté

Le coût total de la solution retenue est estimé à fr. 1'037'000.--, montant qui se décompose de la façon suivante :

✚ Travaux de génie civil sur le tunnel de Bertholod	fr. 608'000.00
✚ Travaux génie civil sur parcelle privée (complément trottoir)	fr. 183'000.00
✚ Prestations CFF, mesures de sécurité, déclenchement ligne contact	fr. 97'000.00
✚ Clôtures, plantations	fr. 9'000.00
✚ Mandat ingénieur	<u>fr. 140'000.00</u>
	<b>fr.1'037'000.00</b>

A hauteur de l'avenue de la Gare, les piétons emprunteront le passage sécurisé actuellement en place pour rejoindre l'infrastructure existante.

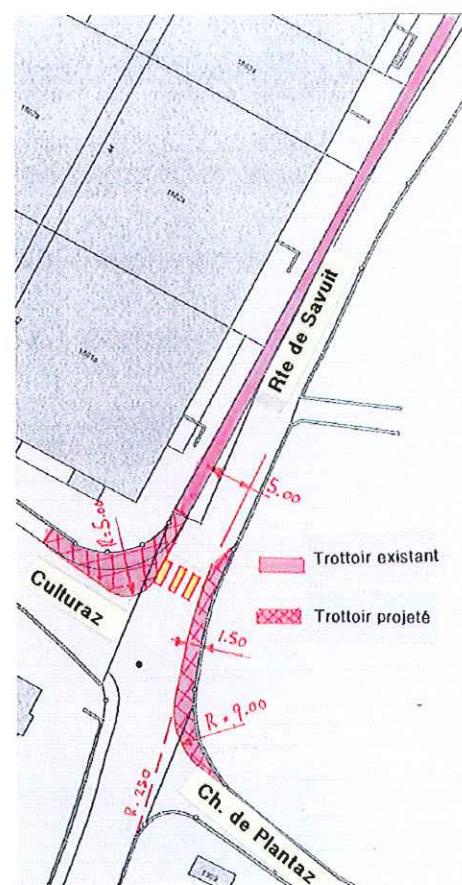
Ce projet nécessite une emprise définitive de 25 m<sup>2</sup> environ sur la parcelle 992. Des contacts ont déjà été établis avec le propriétaire concerné.



### 2.3. Correction du débouché du chemin de Plantaz sur la route de Savuit

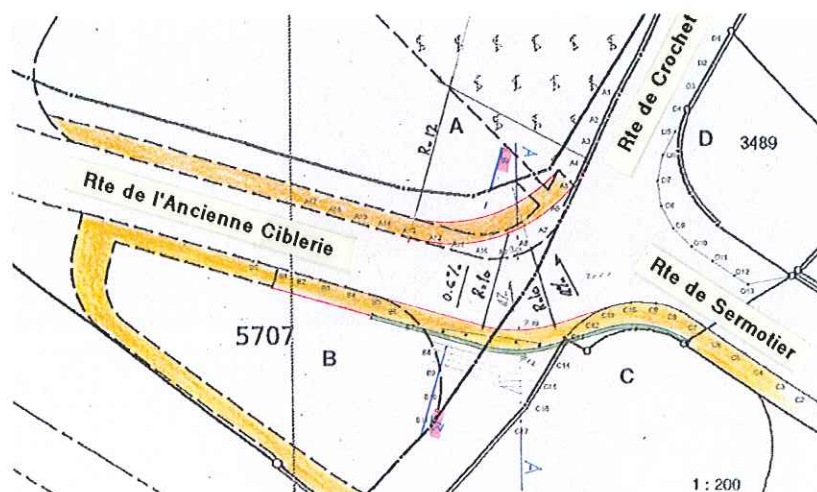
Comme indiqué précédemment, nous projetons un correctif du carrefour permettant aux piétons désireux de traverser la route de Savuit de disposer d'un secteur d'attente sécurisé. En outre, un nouveau passage sécurisé sera balisé sur la chaussée permettant de rejoindre le chemin de la Culturaz.

Cet aménagement est estimé à fr. 55'000.--.

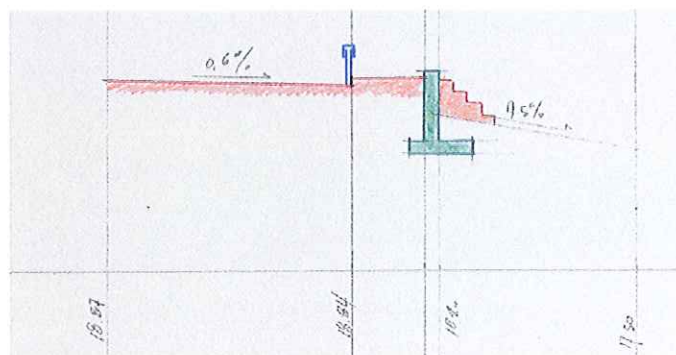


### 2.4. Correction de l'assiette du carrefour à l'intersection des routes Ancienne-Ciblerie – Crochet et Sermotier

Répondant en cela à de nombreuses remarques et à un vœu de la commission consultative des routes, nous proposons un réaménagement qui consiste à corriger le dévers de ce carrefour (-16% à + 2 %) et de compléter le trottoir au Sud de celui-ci. Afin de faciliter le croisement des véhicules tout en maintenant une modération des vitesses, il est également prévu d'ouvrir le virage (bord droit direction Coop). Cette mesure est possible tout en restant dans les limites du domaine public.



A cet effet, nous envisageons de construire un mur de soutènement d'une hauteur moyenne de 80 cm avec adjonction d'une glissière de retenue protégeant le cheminement piétonnier. Cet aménagement sera complété par la construction d'un escalier permettant aux piétons de rejoindre de manière plus directe le Voisinand supérieur.



Le coût total de cet ouvrage est estimé à **fr. 268'000.00** et se décompose comme suit :

✚ Travaux de génie civil (route, béton armé, assainissement)	fr. 220'000.00
✚ Clôtures, glissières	fr. 21'000.00
✚ Marquage routier	fr. 5'000.00
✚ Mandat ingénieur (Service TFV ou mandataire externe)	<u>fr. 22'000.00</u>
	<b>fr. 268'000.00</b>

## 2.5. Réaménagement de la route de Crochet

La Municipalité a décidé de maintenir un double sens de circulation sur cette artère pour les raisons suivantes :

- ✚ Le double sens permet de modérer les vitesses pratiquées par les automobilistes. Un sens unique sur un tel gabarit de chaussée conduirait à une vitesse moyenne plus élevée et à une diminution de la sécurité.
- ✚ Le double sens sur la route de Crochet diminue le trafic de transit sur Sermotier. En effet, les relevés démontrent qu'en cas de sens unique sur les routes de Crochet et Savuit le report de charges de véhicules sur Sermotier est de 1'000 véhicules/jour (schéma annexé).
- ✚ Cette solution permet d'offrir, à choix, deux itinéraires de montée, notamment en cas de conditions difficiles.

Le gabarit de cette chaussée permet la réalisation d'un cheminement piétonnier sur son côté Ouest, balisé – teinté d'une couleur différente du revêtement bitumineux - et surélevé d'une hauteur de 4 cm, sur le tronçon compris entre la route de l'Ancienne-Ciblerie et la parcelle n° 836. Le projet prévoit une largeur de chaussée de 5.50 mètres et une largeur du cheminement piétonnier oscillant entre 1 et 2 mètres (plan).

Le coût du projet est estimé à **fr.110'000.-.**



## 2.6. Elargissement du trottoir Nord de la route de Sermotier

Afin de mieux sécuriser la sortie des immeubles sur la chaussée et de répondre aux attentes des riverains, nous envisageons de réaliser sur toute la longueur nord de cette artère, un chemin piétonnier d'une largeur de 1 à 1.20 m tout en maintenant les zones de stationnement.

Ces travaux sont estimés à **fr. 65'000.--**.

## 2.7. Réfection complète des routes de Savuit et Crochet

Ces artères sont répertoriées comme routes collectrices d'importance et font partie intégrante de l'axe de transit Nord-Sud de la commune. Compte tenu de la charge de trafic globale sur ces deux axes de l'ordre de 3'600 véhicules/jour et d'une pente importante de l'ordre de 16 à 18 %, la Municipalité souhaite améliorer la sécurité en assainissant ces deux routes.

En effet, le revêtement actuel (gravillonnage) ne présente pas en terme de glissance, toutes les garanties requises. En hiver il favorise le gel en surface et, en été, son adhérence fait défaut. La meilleure solution à apporter à ces problèmes est de prévoir la mise en œuvre d'un tapis à la structure fermée de type AC 11.

Les canalisations EC et EU seront inspectées et réparées voire remplacées le cas échéant. De même, les Services Industriels de Lutry pourraient engager des travaux relatifs au gaz en direction du hameau de Savuit. Ils auront également la possibilité de procéder au remplacement d'un câble électrique de moyenne tension au droit de la route de Savuit.

Ces travaux sont estimés au maximum à **fr. 650'000.00**, à l'exception de l'intervention des SI qui sera financée par les enveloppes respectives prévues au budget de chaque année.

## 2.8. Eclairage public

Les SI de Lutry ont prévu de modifier et d'améliorer l'éclairage public dans ce secteur. Toutefois, la description et le financement de ces travaux, à réaliser de manière coordonnée, feront l'objet d'un futur préavis.

### 3. Procédure

#### 3.1. Projet routier

Nous avons déjà obtenu un avis positif du Service des routes du Canton de Vaud lors d'un pré-examen. Si le Conseil communal accepte ce préavis, ce projet fera l'objet d'un examen préalable formel auprès des services cantonaux concernés. Après réception des observations de ces derniers, le projet sera déposé à l'enquête publique durant 30 jours, conformément à la loi sur les routes.

#### 3.2. Légalisation des sens de circulation

La Municipalité, fera publier dans la Feuille des Avis Officiels la nouvelle signalisation routière. Les intéressés auront la possibilité de s'opposer à cette mesure durant 30 jours.

### 4. Coût des travaux

Les montants ci-dessous sont calculés sur la base d'un devis estimatif établi par le Service des travaux, les prix unitaires appliqués pour la calculation étant issus d'offres d'entreprises de génie civil pour des travaux similaires.

✚ Trottoir sur le tronçon supérieur de la route de Savuit	fr. 200'000.00
✚ Franchissement de la ligne CFF du Simplon (tunnel Bertholod)	fr. 1'037'000.00
✚ Correction du débouché du chemin de Plantaz sur la route de Savuit	fr. 55'000.00
✚ Correction de l'assiette du carrefour à l'intersection des routes de l'Ancienne-Ciblerie, Crochet et Sermotier	fr. 268'000.00
✚ Réaménagement de la route de Crochet	fr. 110'000.00
✚ Elargissement trottoir Nord de la route de Sermotier	fr. 65'000.00
✚ Réfection complète des routes de Savuit et de Crochet	fr. 650'000.00
✚ Signalisation	fr. 17'000.00
✚ Divers et imprévus	fr. <u>160'000.00</u>
<b>Total</b>	<b>fr. 2'562'000.00</b>

## 5. Financement, amortissement et charges financières

Dans l'objectif constant de contenir au maximum les emprunts actuels et compte tenu des résultats bénéficiaires des exercices 2006 à 2009 qui ont permis d'alimenter de plus de Fr. 29.5 millions, le fonds de réserves « *pour investissements futurs* » dont le solde à disposition au 1<sup>er</sup> janvier 2010 s'élève à près de Fr. 22.5 millions, l'entier de cet investissement représentant un montant de Fr. 2'562'000.- sera financé par la trésorerie courante de la bourse communale et amorti par ce fonds de réserves (9282.900).

Il avait par ailleurs déjà été prévu de financer la réfection complète des routes de Savuit et de Crochet ainsi que l'aménagement d'un trottoir par ce fonds de réserve dans l'inventaire des dépenses et recettes d'investissement du budget 2010 présenté au Conseil communal en décembre 2009.

Compte tenu de la méthode de financement et d'amortissement choisie, aucune charge financière n'affectera les charges de fonctionnement de l'exercice en cours, ni celle des exercices suivants.

## 6. Autres éléments financiers

Il est apparu utile à la Municipalité de rappeler au Conseil Communal que tout projet d'investissement ou toutes charges de fonctionnement dans le domaine des routes et infrastructures (routes, trottoirs, pistes cyclables...) font l'objet d'une rétrocession du fonds de péréquation directe horizontal. En effet, ces dépenses entrent dans le cadre des « *dépenses thématiques* » prises en compte dans le calcul de la rétrocession aux communes.

Pour Lutry dont les dépenses globales dans ce domaine dépassent le plafond fixé à 8 pts d'impôts, ce montant de rétrocession correspond à 75% du montant des amortissements annuels, à savoir 1/15<sup>ème</sup> la 1<sup>ère</sup> année et 1/30<sup>ème</sup> les années suivantes.

Par conséquent, et pour autant que le système péréquatif demeure identique ces prochaines années, cet investissement devrait à terme, être financé par le fonds de péréquation directe horizontal à hauteur de **75%** du montant global investi.

## 7. Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Lutry

- vu le préavis municipal no 1160/2010
- ouï le rapport de la Commission désignée pour examiner cet objet

décide :

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les aménagements suivants :
  - Trottoir sur le tronçon supérieur de la route de Savuit
  - Franchissement de la ligne CFF du Simplon
  - Correction du débouché du chemin de Plantaz sur la route de Savuit
  - Correction de l'assiette du carrefour à l'intersection des routes Ancienne-Ciblerie, Crochet et Sermotier
  - Réaménagement de la route de Crochet
  - Elargissement du trottoir Nord de la route de Sermotier
  - Réfection complète des routes de Savuit et Crochet
2. D'accorder le crédit nécessaire à ces aménagements, soit la somme de **fr. 2'562'000.-**
3. D'admettre le mode de financement proposé.
4. De donner à la Municipalité les pouvoirs l'autorisant à répondre aux oppositions.

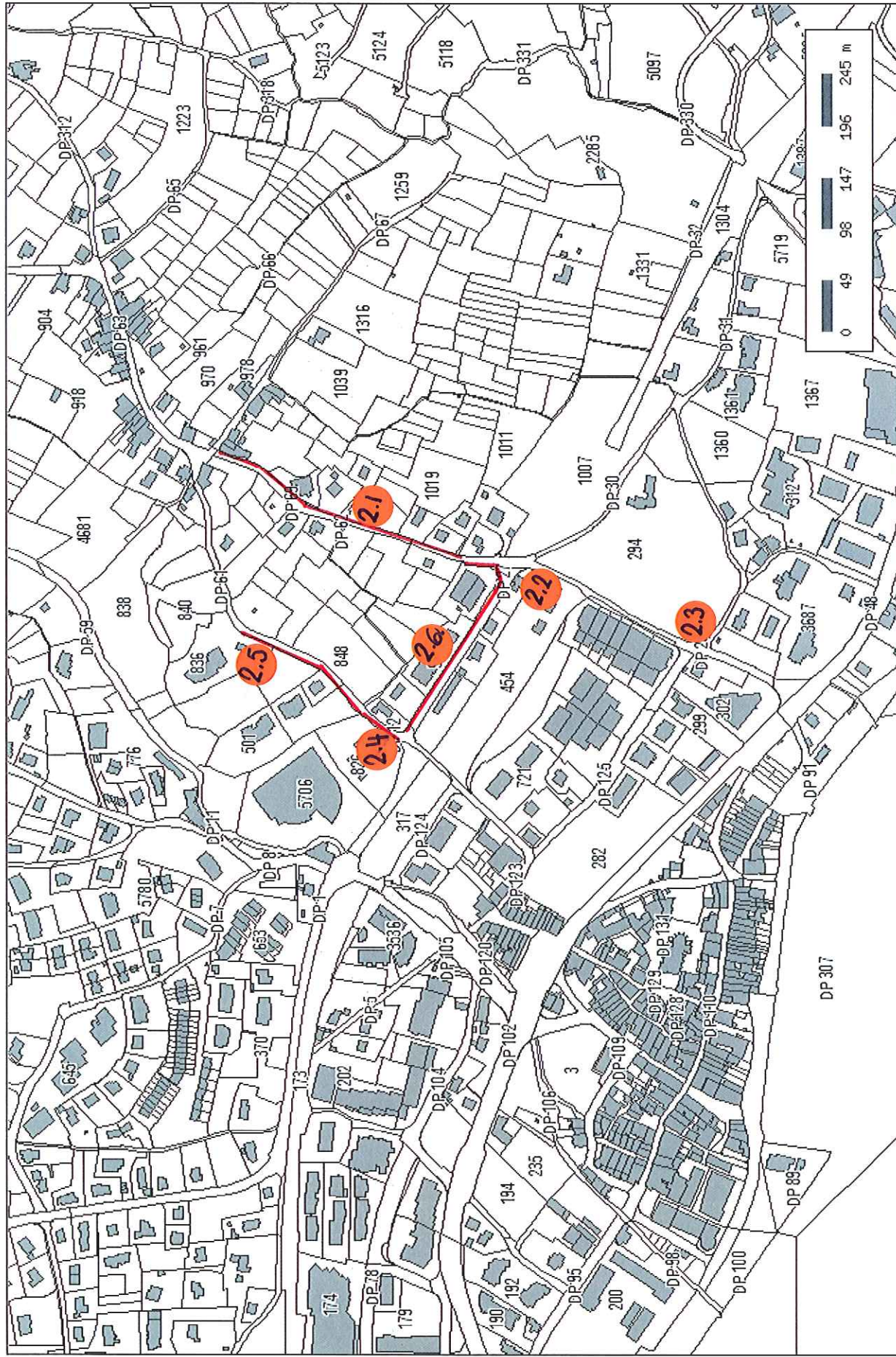
Adopté en séance de Municipalité du 19 juillet 2010.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE DE LUTRY  
Le Syndic Le Secrétaire

W. BLONDEL

D. GALLEY

Municipaux délégués : Mme A. Savoy  
M. L. Chamorel

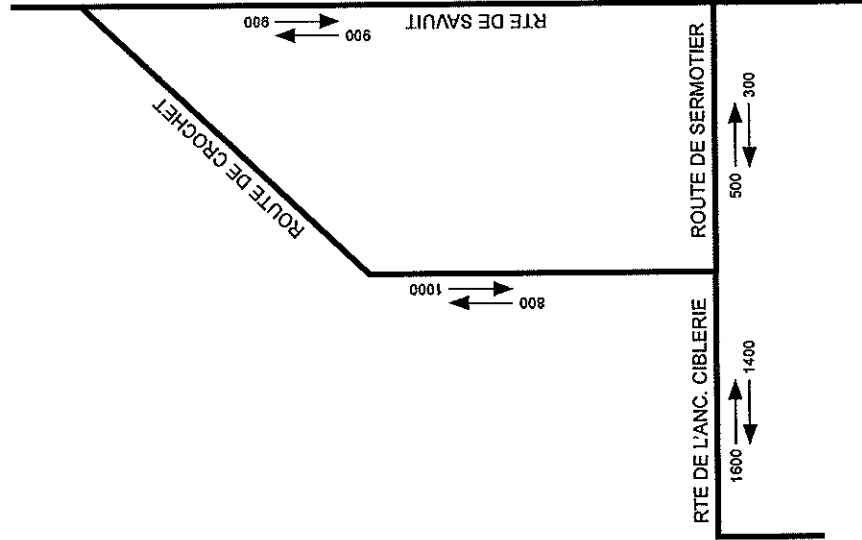




SITUATION ACTUELLE

COMPTAGE 2008

SAVUIT



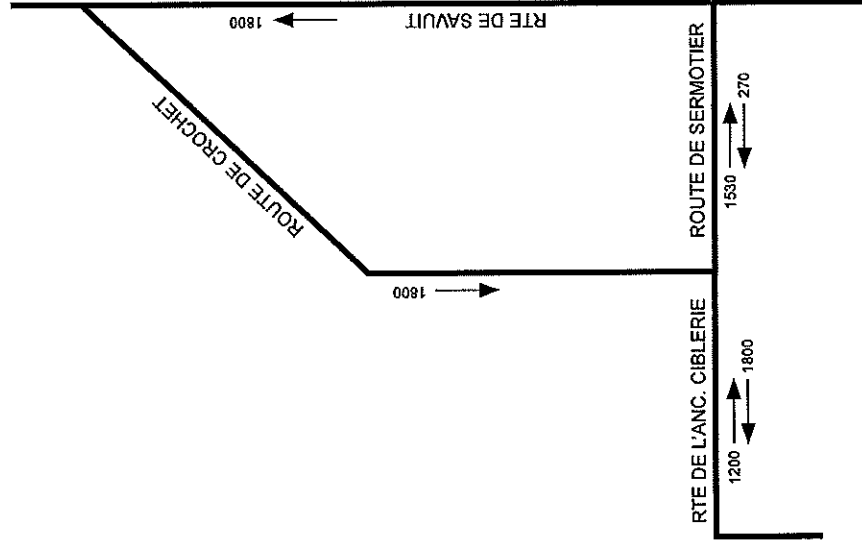
VARIANTE NON RETENUE

Sens unique route de Crochet  
sens unique route de Savuit

COMPTAGE

SEPTEMBRE 2009

SAVUIT



VARIANTE RETENUE

Double sens route de Crochet  
Sens unique route de Savuit

COMPTAGE

NOVEMBRE-DECEMBRE 2009

SAVUIT

